



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **22 mai 2017**

Délibération n° 2017-1939

commission principale : développement solidaire et action sociale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Fondation Hospices civils de Lyon - Adhésion

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Cachard

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 2 juin 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 24 mai 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Passi, Vesco (pouvoir à M. Képénékian), Aggoun, Mme Beautemps (pouvoir à M. Forissier), M. Gachet (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Mme Runel (pouvoir à Mme Gailliout), M. Sturla (pouvoir à Mme Peillon), Mme Tifra (pouvoir à Mme Belaziz), M. Uhlich (pouvoir à M. Geourjon).

Conseil du 22 mai 2017**Délibération n° 2017-1939**

commission principale : développement solidaire et action sociale

objet : **Fondation Hospices civils de Lyon - Adhésion**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 avril 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Les Hospices civils de Lyon (HCL) sont un centre hospitalo-universitaire chargés, à ce titre, d'une triple mission de soins, de recherche et d'enseignement. Les HCL ont décidé la création de la Fondation Hospices civils de Lyon, sous l'égide de la Fondation pour l'Université de Lyon, fondation abritante.

Les Hospices civils de Lyon, aux côtés de 4 grands groupes d'entreprises de la région lyonnaise, ont souhaité créer une structure pérenne, indépendante et plus visible sous la forme d'une fondation reconnue d'utilité publique qui prendra la suite de la fondation sous l'égide de la Fondation de l'Université de Lyon. La création de cette association est en attente du décret du Premier Ministre de reconnaissance d'utilité publique.

La Fondation Hospices civils de Lyon a pour but de promouvoir, de soutenir et de réaliser toutes actions en matière de santé publique, en faveur des patients pris en charge par les établissements de santé des Hospices civils de Lyon ou en lien avec leurs équipes. Dans ce cadre, la Fondation a pour vocation d'agir selon trois axes prioritaires suivants :

- améliorer l'accueil et le confort des patients à l'hôpital,
- favoriser le développement de la recherche et de l'innovation en santé,
- accompagner les malades et leurs proches, y compris sur les conséquences de la maladie.

I - Les activités de la Fondation

La mission de la Fondation est de promouvoir et de financer :

- des projets visant à améliorer la qualité de vie, l'accueil, le confort des patients et les services qui leur sont offerts ainsi que les conditions d'attente et d'hospitalisation,
- des projets de recherche et d'innovation en matière de santé afin de contribuer plus rapidement au progrès médical, notamment dans les domaines de la cancérologie et de la médecine personnalisée, des maladies infectieuses, de la nutrition, des maladies cardiovasculaires, de la neurologie, de la transplantation et des maladies rares,
- des projets destinés à aider les patients et leurs accompagnants à mieux vivre avec la maladie, ses suites et ses conséquences, au-delà des traitements, notamment dans le cadre de programmes d'éducation thérapeutiques, pour les malades atteints de maladies chroniques.

Pour atteindre sa mission, la Fondation dispose de différents moyens d'action consistant, notamment, à initier et organiser des appels à projets et en assurer la promotion et le financement, financer l'acquisition d'équipements et de matériels innovants dans le domaine médical, thérapeutique et de la recherche, développer des coopérations et des partenariats avec d'autres acteurs du domaine, favoriser et soutenir la réalisation de toutes activités éducatives, culturelles et sportives permettant aux patients et à leurs proches de mieux vivre la maladie, organiser des débats, rencontres et colloques, créer et animer des laboratoires d'idées, réaliser des études en lien avec sa mission, organiser et soutenir toutes manifestations et campagnes d'information destinées à l'information du public et des professionnels de la santé.

Les ressources annuelles de la Fondation sont principalement constituées des revenus de la dotation apportée par les 5 membres fondateurs que sont le groupe APICIL, le fonds de dotation "Fonds groupe SEB", la société Descours et Cabaud SA, la société Lyonnaise de banque et l'établissement public Hospices civils de Lyon, des subventions et contributions privées et publiques qui peuvent lui être accordées, des fonds collectés par appel public à la générosité et du produit des ventes ou rétributions perçues pour service rendu.

II - Entrée de la Métropole de Lyon au collège des partenaires institutionnels

La Fondation est administrée par un conseil d'administration composé de 15 membres répartis en 5 collèges :

- un collège de 5 représentants des fondateurs,
- un collège de 5 personnalités qualifiées,
- un collège de 3 partenaires institutionnels,
- un collège d'un représentant des usagers,
- un collège d'un représentant des médecins.

La Métropole, de par les politiques publiques qu'elle met en œuvre, peut concourir efficacement à l'accomplissement de la mission de la Fondation.

Conformément à l'article 3.1 des statuts, la Métropole sera représentée par son Président ou le représentant qu'il désignera pour siéger au conseil d'administration de la Fondation ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

DELIBERE

Approuve l'adhésion de la Métropole de Lyon au sein du collège des partenaires institutionnels du conseil d'administration de la Fondation Hospices civils de Lyon, en cours de création.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 24 mai 2017.